



6 avril 2018

(18-2097)

Page: 1/1

Original: anglais

**CHINE – CERTAINES MESURES CONCERNANT LA PROTECTION
DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par l'Ukraine

La communication ci-après, datée du 4 avril 2018 et adressée par la délégation de l'Ukraine à la délégation de la Chine, à la délégation des États-Unis et à la Présidente de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémorandum d'accord), le gouvernement de l'Ukraine informe la République populaire de Chine (Chine), les États-Unis d'Amérique et l'Organe de règlement des différends qu'en raison de son intérêt commercial substantiel, l'Ukraine désire participer aux consultations qui ont été demandées par les États-Unis d'Amérique conformément aux articles 1^{er} et 4 du Mémorandum d'accord et à l'article 64 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) au sujet de certaines mesures de la Chine touchant à la protection des droits de propriété intellectuelle, dans une communication distribuée aux Membres de l'OMC le 26 mars 2018 (WT/DS542/1, IP/D/38), intitulée "*Chine – Certaines mesures concernant la protection des droits de propriété intellectuelle*".

L'Ukraine a un intérêt substantiel dans les questions se rapportant à la protection des droits de propriété intellectuelle par les Membres de l'OMC et à l'application et l'interprétation des dispositions des Accords de l'OMC pertinents, en particulier l'Accord sur les ADPIC. Elle a donc un intérêt commercial systémique à exercer ses droits de tierce partie en vue de la clarification des dispositions existantes de l'Accord sur les ADPIC conformément au droit international public. En conséquence, l'Ukraine demande à participer à ces consultations.

L'Ukraine souhaite être informée de la date et du lieu des consultations.
